

Une organisation territoriale et pluri-acteurs pour une cueillette durable de l'Arnica dans son milieu des chaumes d'altitude (Hautes Vosges)



Les partenaires impliqués signent la convention sur l'Arnica dans les Hautes Vosges en 2016.
Photo : conseil départemental des Vosges.

Mots-clés :

Gestion concertée
Conservation des écosystèmes
Autorisations de cueillette
Récolte de plantes sauvages
Développement durable
Plantes aromatiques
Remèdes naturels
Huiles essentielles

**Plantes à parfum,
aromatiques et médicinales**

Échelle : Locale



Contexte

L'*Arnica montana ssp montana* est une espèce vulnérable (espèce d'intérêt communautaire, présente également dans la liste rouge de la flore menacée alsacienne). Elle est difficile à cultiver et sa répartition est très limitée. Plusieurs menaces ont été constatées :

- Son enjeu médicinal est élevé et la pression de cueillette est très forte sur le massif vosgien de Markstein.
- Les pelouses d'altitude acides et pauvres sur lesquelles elles peuvent se développer, sont aussi des terres de pâture estivale et de fauche, et les pratiques d'amélioration agricole, modifiant le degré d'acidité et la composition du sol, menacent leur survie.
- Enfin, ce territoire est aussi un espace de sports de pleine nature qui induisent des piétinements, voire des aménagements lourds, fragilisant la survie de l'Arnica.

Le Parc naturel régional a été mandaté pour organiser une démarche de protection.



Objectifs

Une démarche de conventionnement multi-acteurs a été engagée dans les Hautes Vosges sur les chaumes du secteur Markstein – Grand Ballon pour préserver la ressource en *Arnica montana ssp montana* et son habitat naturel (les « hautes chaumes »), maintenir l'enjeu économique que représente sa cueillette, tout en conciliant les autres usages des prairies d'altitude où se développe cette plante : pâturage bovin, fauche, sports de pleine nature (ski, vol à voile).



Résultats

Une convention est établie depuis 2007 entre les différents acteurs du territoire sensible pour faire respecter des modalités de cueillette et de pratiques culturelles pour la conservation de l'habitat naturel (les hautes chaumes) et de la ressource arnica. Elle implique notamment les six municipalités du territoire, les agriculteurs et les laboratoires pharmaceutiques transformant l'arnica.

152 hectares sont à ce jour conventionnés. Jusqu'à 75 cueilleurs d'arnica sont concernés et un prélèvement moyen de 8,5 tonnes par an est assuré. Les laboratoires pharmaceutiques contribuent au financement du suivi scientifique de la ressource.



Recommandations

- Les cueilleurs doivent demander une autorisation au Parc pour cueillir sur le périmètre conventionné et s'engagent à respecter le cahier des charges inscrit dans la convention.
- Des agriculteurs ont signé avec les communes propriétaires des chaumes de la zone conventionnée, un « prêt à usage », convention agricole qui permet d'intégrer les recommandations pour la préservation de l'Arnica : ils doivent notamment ne pas chauler ni fertiliser les prairies, et attendre la fin de la période de cueillette pour mettre les troupeaux au pâturage ou pour faucher.
- Une surveillance du respect des règles de cueillette est effectuée par les agents du Parc, mais aussi les élus des communes et les gardes champêtres (brigades vertes dans le Haut-Rhin).
- Un suivi pluri-annuel est réalisé pour surveiller l'état de conservation de la population d'*Arnica montana* sur le périmètre.



Forces et faiblesses

Les dix années de fonctionnement ont permis une maîtrise des prélèvements et une adaptation de l'organisation. La ressource d'arnica a été préservée et est stable sur le territoire conventionné. L'action a aussi eu un impact économique, permettant de consolider le revenu de 75 cueilleurs, et apportant une rémunération aux communes propriétaires des chaumes.

Les communications dans les médias ont entraîné des demandes croissantes pour la cueillette d'arnica, mais elles ont aussi donné naissance à des initiatives plus artisanales de valorisation de l'arnica, en complément des cueillettes pour les gros laboratoires. Les demandes croissantes sont aussi issues de particuliers qui souhaitent en faire des activités de loisirs, demandes qui complexifient la gestion des contrats. La couverture médiatique liée à cette activité sur les Hautes Vosges constitue également une vitrine valorisant le territoire : ses paysages, ses milieux naturels préservés etc.



Perspectives

L'action s'est élargie à d'autres espèces de PPAM présentes sur le territoire telles que l'euphrase (*Euphrasia rostkoviana*) ou de manière très ponctuelle la gentiane (*Gentiana lutea*), également recherchées pour leurs propriétés. Elle pourrait être étendue à d'autres espèces sauvages mais aussi à d'autres territoires du Parc : une étude est prévue pour connaître les besoins et les acteurs impliqués. Cette expérience peut aussi servir d'exemple pour d'autres territoires et pour des cueillettes fragiles de milieu forestier.

Scène de cueillette au petit matin sur le Makstein.
Photo : Fabien Dupont (PNR Ballons des Vosges).



Informations complémentaires

<https://www.parc-ballons-vosges.fr/agir/les-actions/convention-arnica/>

<http://www.actu88.fr/arnica-lor-du-markstein-partage/>

Auteurs

Fabien DUPONT - f.dupont@parc-ballons-vosges.fr - <https://www.parc-ballons-vosges.fr>

Michèle LAGACHERIE - michele.lagacherie@cnpf.fr - <https://occitanie.cnpf.fr>

Publié le :

22 novembre 2019



À propos d'INCREDIBLE

Le projet INCREDIBLE a pour objectif de montrer le rôle important que les produits forestiers non-ligneux (PFNL) peuvent jouer dans la gestion durable des forêts et le développement rural, en créant des réseaux de partage de connaissances et de compétences. Ciblants le liège, les résines et différents produits comestibles, il promeut la collaboration intersectorielle et l'innovation pour démontrer la valeur et le potentiel des PFNL dans les pays méditerranéens.

Ce projet a bénéficié de financements du programme de recherche et innovation H2020 de l'Union européenne (n° 774632).



icons by [Icons8](https://icons8.com)